



DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE

PROCÈS-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 octobre à 9 heures, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 6 octobre 2025

Présents : Sylvie GUILPAIN, Brigitte BERTEIGNE, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Laurent BOULMIER, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Bruno COUARD, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Frédéric BOURGEOIS, Jean-François ALLIOT, Marcel MILACHON, Pierre-Eric MOIRON.

Absents : David ROUSSEL, Laurent ALBERT, Monique JARRY, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Xavier ROSALIE, Bruno CHEMIN, Jérôme CORDIER, Corinne PASQUIER.

Membres du Bureau communautaire : 26

Membres en exercice : 26

Membres présents : 15

Quorum : 14

Secrétaire de séance élu ce jour : Bruno COUARD

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. GÉNÉRAL

- 1.1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2025
- 1.2. Intervention PEIP'S
- 1.3. Cosec : renouvellement des luminaires du gymnase

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2.1. ZA Nord Gâtinais : Giratoire : étude géotechnique
- 2.2. Présentation du rapport annuel de Yonne Développement
- 2.3. SEM Yonne Equipement : Approbation du rapport annuel 2024 du mandataire

3. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-François CHABOLLE, Président de la Communauté de communes du Gâtinais. Ce dernier procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 09h00.

Le Président propose de désigner Bruno COUARD au poste de secrétaire.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2025

Le Président soumet au Bureau le procès-verbal de séance du 21 mars 2025 pour approbation. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.2 Intervention de PEIP'S

1.3. Cosec : renouvellement des luminaires du gymnase

DIRECTION : Service technique

SERVICE : Service technique

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Etienne STIEAU

SYNTHESE : Il s'agit de renouveler les luminaires du gymnase en attendant sa rénovation globale.

Dans l'attente de la rénovation programmée du Cosec, il est nécessaire de renouveler rapidement l'éclairage du gymnase ; en effet, les luminaires actuels tombent en panne les uns après les autres et ne permettent plus de garantir un éclairage suffisant pour les nombreuses compétitions qui s'y déroulent.

2 entreprises ont été sollicitées pour du matériel répondant aux normes d'éclairage adaptés aux normes des différentes fédérations sportives en termes de compétition et incluant un système de gestion. (DALI). Les deux offres incluent le matériel pour effectuer les travaux à savoir nacelle, ...

1. Proposition ARELEC 89 :

Installation qui reprend la programmation de renouvellement des éclairages du projet de rénovation du Cosec avec un éclairage jusqu'à 500 lux.

- 12 LED Craft II marque Zumbotel (éclairage asymétrique)
- Flux lumineux 38 950 lm
- Puissance lumineuse : 296 W
- Température de couleur : 4 000K
- Efficacité lumineuse : 131.59 l/w
- IP 66 (degré de protection)
- Ra >80 (rendu des couleurs)
- Dali
- et
- 14 LED Craft II marque Zumbotel (éclairage intensif)
- Flux lumineux 42 848.7 lm
- Puissance lumineuse : 252.6 W

- Température de couleur : 4 000K
- Efficacité lumineuse : 169.64 l/w
- IP 66 (degré de protection)
- Ra >80 (rendu des couleurs)
- Dali = 21 301.52 €

2. Proposition LUMINEM 1

Installation pour un éclairage sensiblement équivalent aux **existants version ON/OFF**

- 28 LED type Craft II marque Zumtobel,
- Flux lumineux 13 500 lm
- Puissance lumineuse : 83 W
- Température de couleur : 4 000K
- Efficacité lumineuse : 163 l/w
- IP 66 (degré de protection)
- Garantie 5 ans = 12 904 €

3. Proposition LUMINEM 2

Installation qui reprend la programmation de renouvellement des éclairages du projet de rénovation du Cosec : **version gradation 150/300/500Lux** (variation d'intensité selon l'occupation du site : ménage, entraînement ou compétition), piloté par 4 boutons tournant dont 1 à clé pour le mode 500 lux.

Commande sans fil contrôlée par Bluetooth

- 28 LED type Craft II marque Zumtobel,
- Flux lumineux 17 460 lm
- Puissance lumineuse : 99.8 W
- Température de couleur : 4 000K
- Efficacité lumineuse : 175 l/w
- IP 66 (degré de protection)
- Ra >80 (rendu des couleurs)
- DALI (système de gestion)

Garantie 5 ans = 23 699 € HT

Délibération 2025-08-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 à 2123-8 concernant les marchés en procédures adaptées ;

Vu la délibération 2020-07-03 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau Communautaire ;

Considérant le report de la rénovation globale du Cosec à ce jour,

Considérant l'urgence et la nécessité de remplacer les luminaires du gymnase pour garantir le bon déroulement des activités qu'il accueille,

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE l'offre de LUMINEM, version GRADATION 500lux, pour un montant HT de 23 699 € afin de renouveler les éclairages du gymnase ;

AUTORISE le Président à signer le devis ;

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025 Principal, compte 21352, opération 2381 gymnase budget vert ;

CHARGE le Président de tous actes en ce sens

Vote : Abstention : 1 (Marcel MILACHON) Contre : 0 Pour : 14

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1. ZA Nord Gâtinais : Giratoire : étude géotechnique

DIRECTION : Développement économique

SERVICE : Développement économique

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Mathias PEGALAJAR

SYNTHESE : Pour l'aménagement du giratoire et de la voirie dans la ZA Nord Gâtinais, il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique. Le montant de cette étude s'établit à 8 151 € TTC.

Dans le cadre du développement de ses zones d'activités économiques, la CCGB a pour projet la réalisation d'un giratoire et de voirie permettant d'accéder aux parcelles de la future ZA Nord Gâtinais et aux parcelles qui seront vendues à l'entreprise Stonehedge.

Il est nécessaire, pour la réalisation de ces aménagements, de choisir un bureau d'études qui pourra réaliser une étude géotechnique des sols. Le maître d'œuvre C3i a réalisé une consultation le 19 septembre 2025 avec une réponse exigée le 30 septembre 2025 au plus tard. La consultation porte sur une mission d'étude géotechnique de conception (G2) en phase AVP-PRO MOE. Les objectifs à atteindre sont :

- La présence de fibre amiante sur l'enrobé et le taux en mg/kg de MS de HAP,
- La structure de la chaussée actuelle,
- La nature des matériaux la constituant et l'indication des matériaux pouvant être réutilisés
- La qualité du fond de forme (arase),
- Le niveau de portance de la plate-forme (PF),
- Un pré-dimensionnement de voirie,
- Etude de traitabilité du sol en place

- Caractérisation de la perméabilité du sol aux emplacements des zones d'infiltration à mettre en place

L'analyse des offres s'est réalisée de la manière suivante :

- Prix,
- Note technique permettant de justifier la pertinence du programme d'essais et analyse, par rapport aux objectifs du projet, complété d'un plan d'implantation des sondages,
- Délai d'intervention après la notification, le délai de réalisation de la prestation et le délai de la remise des rapports en papier et CD

Le maître d'œuvre C3i n'a reçu qu'un seul devis de la société FORALAB pour un montant de 6 792,50 € HT, soit 8 151 € TTC.

Délibération 2025-08-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en matière de développement économique,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 à 2123-8 concernant les marchés en procédures adaptées ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5,

Vu la délibération 2020-07-03 du conseil communautaire portant délégation de pouvoir au bureau communautaire,

Vu la consultation lancée par le maître d'œuvre de l'opération du giratoire, C3i, le vendredi 19 septembre 2025,

Considérant la nécessité de faire réaliser des études préalables pour affiner le programme technique du projet de giratoire,

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

APPROUVE le devis n°I-25-09-44 présenté par l'entreprise Foralab pour une étude géotechnique G2 du site du projet de giratoire pour un montant de 8 151 € TTC ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2025, chapitre 20, opération 2401 réaménagement voirie ZA Nord ;

AUTORISE le Président à signer ledit devis et tous les éléments y afférent ;

CHARGE le Président de tous actes en ce sens.

2.2. Présentation du rapport annuel de Yonne Développement

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Présentation du rapport d'activité 2024 de Yonne Développement

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Développement économique

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Mathias PEGALAJAR

SYNTHESE : Le rapport d'activité 2024 de Yonne Développement est présenté.

Contexte et Présentation Générale

Yonne Développement, association loi 1901 créée en 1989, a pour mission de faciliter les implantations et le développement économique du territoire de l'Yonne. En 2024, 72 dossiers ont été traités, avec une répartition équilibrée des activités entre prospection, accompagnement technique, financier et juridique.

Données économiques clés en 2024 :

- **48 porteurs de projets** accompagnés, dont 33 via le partenariat avec Geolink et 15 directement par Yonne Développement.
- **2 500 m² à 25 000 m²** : fourchette des surfaces recherchées par les entreprises pour des locaux industriels, commerciaux ou logistiques.
- **Secteurs porteurs** : industrie (chaudronnerie, mécanique, agroalimentaire), logistique, commerce de gros, et services aux entreprises.
- **Investissements potentiels** : plusieurs projets représentent des opportunités d'investissement significatives, comme la recherche d'un site de 10 000 m² pour We Go Transport ou de 25 000 m² pour De Sangosse.
- **Création et maintien d'emplois** : les projets accompagnés visent à créer ou maintenir des emplois locaux, avec des prévisions allant jusqu'à 20 emplois pour certains projets (ex Advise Energie).

Actions et Résultats 2024

- **Prospection et Accompagnement** : Yonne Développement a traité 72 dossiers en 2024, en offrant un accompagnement personnalisé aux entreprises pour faciliter leur implantation ou leur développement.
- **Outils de Diffusion** : collaboration avec des plateformes comme Leboncoin, l'AER BFC, et Geolink Expansion pour maximiser la visibilité des annonces immobilières disponibles dans l'Yonne.
- **Communication** : renforcement de la présence sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) pour promouvoir les opportunités économiques du territoire.

Focus sur la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne

Parmi les projets identifiés dans le rapport, plusieurs projets concernent directement la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne :

France Équipements de Sécurité (FEDS)

- **Localisation** : Saint-Valérien
- **Activité** : commercialisation, réparation, étude, installation et maintenance de produits de communication, d'alarme et de vidéo liés à la sécurité.
- **Besoin** : local de 400 m² pour l'accueil de clients, le stockage d'équipements et la réception de matériel.
- **Origine du Projet** : confié par la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne.

We Go Transport

- **Localisation** : Saint-Valérien
- **Activité** : transport de marchandises, spécialisée dans les transports routiers de fret de proximité.
- **Besoin** : terrain de 10 000 m² pour construire un entrepôt ou acquérir un bâtiment logistique existant, afin de développer et pérenniser l'activité dans l'Yonne.
- **Objectif** : devenir propriétaire du bâtiment d'exploitation pour assurer la croissance de l'entreprise.

L Bureau communautaire prend acte de ce document.

2.3. SEM Yonne Equipement : Approbation du rapport annuel 2024 du mandataire

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : SEM Yonne Equipement : approbation du rapport annuel 2024 du mandataire

DIRECTION : Direction générale

SERVICE : Développement économique

RAPPORTEUR ELU : Jean-François CHABOLLE

RAPPORTEUR SERVICE : Mathias PEGALAJAR

SYNTHESE : Il est proposé d'approuver le rapport du Mandataire de la SEM Yonne Equipement pour l'année 2024.

Yonne Équipement est une Société d'Économie Mixte (SEM) immobilière créée en 1995, basée à Auxerre. Sa mission consiste en l'aménagement, la construction, la réhabilitation et la gestion immobilière pour le développement local. L'actionnariat est principalement détenu par des collectivités locales (Conseil Départemental, intercommunalités) et des partenaires bancaires. François Boucher en est le Président du Conseil d'Administration & de l'Assemblée Générale et Mahfoud Aomar Président de l'Assemblée Spéciale depuis 2017, et Clarisse Martin sa Directrice Générale.

Bilan historique et chiffres clés

- 88 projets réalisés depuis 1995.
- 110 M€ investis.
- 130 000 m² construits, 58 000 m² réhabilités.
- Capital social : 3,4 M€.
- Chiffre d'affaires 2024 : 4,6 M€ (93 % issu des loyers, 7 % de l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

- Résultat net 2024 : 210 998 €.
- Dette 2024 : 24,8 M€ (emprunts bancaires en hausse : 15 M€ en 2022, 21 M€ en 2024).

Projets récents (2024-2025)

- **2024** : 5 projets livrés (ex. : Mettetal extension, Abbaye de Pontigny).
- **2025** : 5 projets en cours (ex. : Delisens, Flying Green).

Engagement Responsabilité sociale des Entreprises (RSE)

- Labellisation **AFNOR « Engagé RSE »** (ISO 26000).
- Projets : Audit énergétique, programme « Bâtiment Durable 2030 », plan de mobilité.

Perspectives 2025

- Réduction de la vacance immobilière.
- Adaptation aux nouveaux usages professionnels.
- Renforcement de la prospection et flexibilité immobilière.
- Projets RSE territoriaux en préparation

Délibération 2025-08-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1524-5 : « les organes délibérants des collectivités territoriales [...] actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance » des Sociétés d'économie mixte (SEM) et des Sociétés publiques locales (SPL) »,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS,

Vu le décret d'application n° 2022 -1406 du 4 novembre 2022 de la loi susmentionnée relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5,

Considérant la présence de la Communauté de communes du Gâtinais au capital de la SEM Yonne Equipement à hauteur de 9,54% en 2024,

Considérant que la SEM Yonne Equipement, au 31 décembre 2024, a dans son capital social les 14 intercommunalités de l'Yonne, dont la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, le Conseil départemental, la Caisse des Dépôts, quatre banques, ainsi que trois actionnaires privés. Et que ces derniers sont représentés au conseil d'administration et en assemblée générale,

Considérant la présentation en annexe du rapport annuel du mandataire au titre de 2024, comprenant les données administratives, un bilan de l'activité et un bilan financier accompagnés de ratios : taux de marge brute, couverture des charges de personnel, couverture des charges externes, poids de la charge financière, autonomie financière, couverture en trésorerie en nombre de jours, capacité de

remboursement des dettes financières, liquidité générale, fonds de roulement net global (FRNG),

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2024 du Mandataire de la SEM Yonne Equipement ;

CHARGER le Président de tous actes en ce sens.

3. QUESTIONS DIVERSES

Réunion d'information relative aux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
:

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou son équivalent intercommunal, le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) constitue un document stratégique visant à anticiper, planifier et coordonner les actions nécessaires pour faire face à des situations d'urgence telles que les catastrophes naturelles, les accidents industriels. La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne doit réaliser le sien avant novembre 2026.

Pour information, le volet inondation constitue un axe de travail dans le cadre du prochain Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations PAPI de l'Yonne, proposé en partenariat avec le Syndicat Mixte Yonne Médian et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB).

Monsieur Benoit Carlier de l'EPTB Seine Grands Lacs interviendra le lundi 27 octobre 10 heures pour présenter les enjeux des PCS et PICS, leur montage et autre. Les communes seront conviées à cette présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président

Le secrétaire de séance



Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.

Bruno COUARD
Maire de Savigny sur Clairis

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a vertical stroke and a small loop.

Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
Liste des délibérations examinées
Séance du Bureau communautaire du 17 octobre 2025

2025-08-01 Cosec : remplacement des luminaires : Adoptée à l'unanimité

2025-08-02 Développement économique : ZA Nord : étude géotechnique pour le projet de giratoire : Adoptée à l'unanimité

2025-08-03 Développement économique : rapport annuel 2024 de la SEM Yonne Equipement à l'unanimité

Présents : Sylvie GUILPAIN, Brigitte BERTEIGNE, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Laurent BOULMIER, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Bruno COUARD, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Frédéric BOURGEOIS, Jean-François ALLIOT, Marcel MILACHON, Pierre-Eric MOIRON.

Date de mise en ligne : 17/10/2025

Auteur : Jean-François CHABOLLE, Président de la CC du Gâtinais